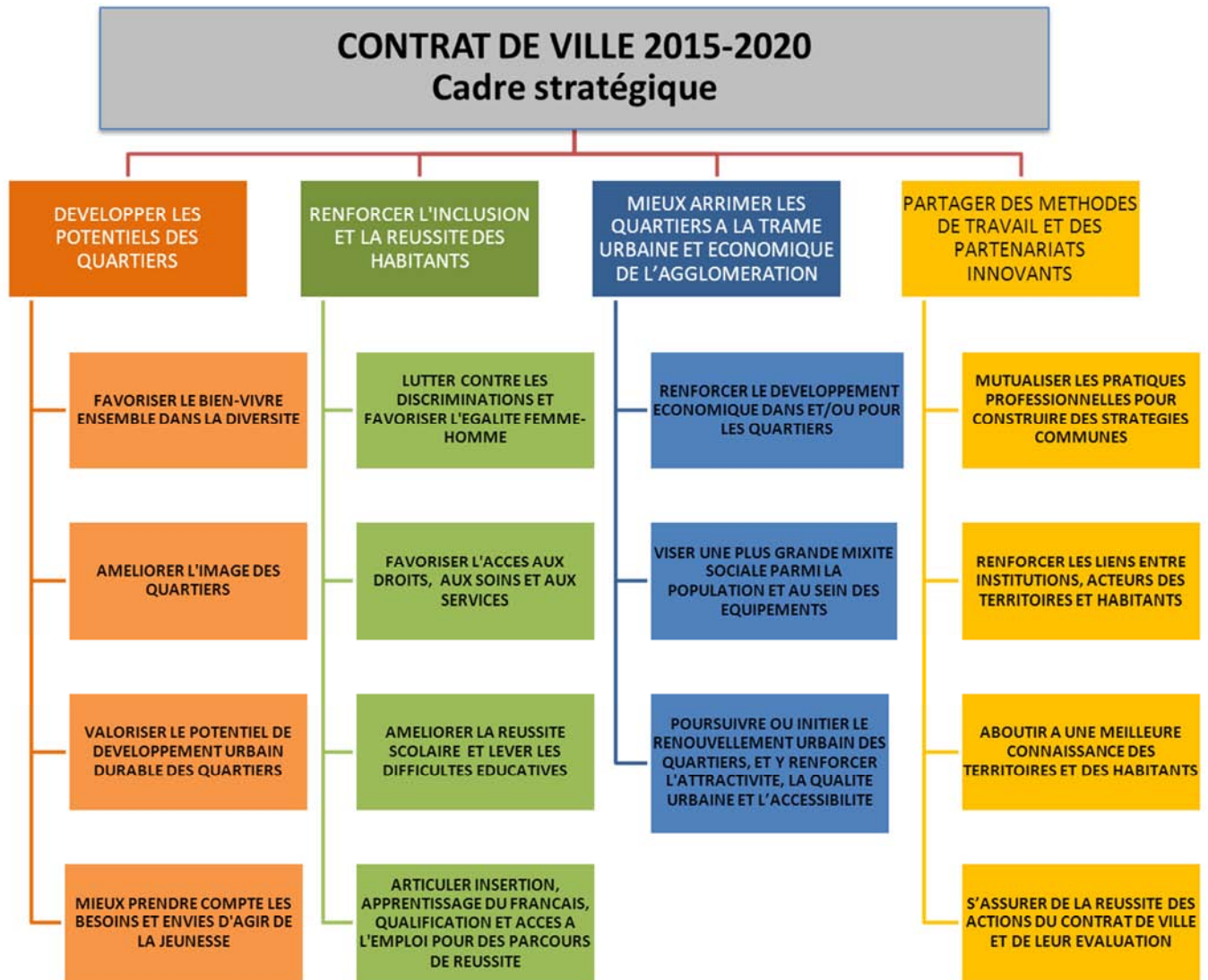


LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE



3.1 – Le cadre stratégique du Contrat de Ville

C'est à partir des éléments issus des ateliers de travail collaboratif et des données quantitatives qu'a été déterminé le cadre stratégique du Contrat de Ville. Il comprend 4 axes stratégiques et se décline en 14 objectifs stratégiques, présentés dans l'arbre à projets ci-dessous :



Ce cadre a été validé en Comité de Pilotage du 5 juin 2015, rassemblant l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche.

Les 14 objectifs stratégiques se scindent en objectifs opérationnels : ce sont les champs d'interventions prioritaires du Contrat de Ville, servant de cadres à la mise en œuvre des différentes actions sur 2015-2020.

3.2 – Les objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat de Ville

Axe stratégique 1 – DEVELOPPER LES POTENTIELS DES QUARTIERS

L'axe 1 du Contrat de Ville intitulé « Développer les potentiels des quartiers » a pour objectifs de s'appuyer sur les richesses existantes et les réussites des quartiers afin d'y développer de nouvelles dynamiques sociale, urbaine et territoriale.

Afin d'y parvenir, 4 objectifs stratégiques ont été défini collectivement par les partenaires :

- **Favoriser le bien vivre ensemble dans la diversité**, notamment par la lutte contre la délinquance, le développement de l'accès à la culture et aux sports et la lutte contre l'isolement des individus. Il est nécessaire de porter une attention particulière aux situations des personnes en situation de repli ou d'isolement, faisant face à des situations de décrochage et d'éloignement de la société. L'accent est mis également sur la promotion de la citoyenneté et de la laïcité dans cet objectif.
- **Améliorer l'image des quartiers** en travaillant sur les représentations négatives faites par les personnes extérieures aux quartiers et aux médias, en réalisant des aménagement urbains et architecturaux de qualité, et en s'appuyant sur les atouts et talents des quartiers.
- **Valoriser le potentiel de développement urbain durable des quartiers** en s'appuyant sur une cohérence spatiale des projets urbains de l'agglomération et des Villes, en travaillant sur un développement urbain raisonné et responsable, et en prenant en compte la biodiversité et l'environnement dans les projets. Cet objectif vise également l'efficacité énergétique des quartiers (équipements, logements, nouvelles constructions,...)
- **Mieux prendre en compte les besoins et envies d'agir de la jeunesse** : Thématique transversale du Contrat de Ville, la jeunesse est une des richesses des quartiers sur laquelle il faut s'appuyer. Il convient de développer les activités avec et pour les jeunes des quartiers, et d'accompagner leur autonomie dans la vie quotidienne. L'important est de valoriser l'engagement et les initiatives des jeunes dans les projets associatifs, d'utilité sociale ou citoyenne

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
Favoriser le bien vivre ensemble dans la diversité	<i>1.1 - En luttant contre la délinquance et les incivilités</i>	1.1.1 - Améliorer la sécurité et faire reculer le sentiment d'insécurité
		1.1.2 - Travailler sur la question des incivilités, de la responsabilité personnelle et de l'éducation à la citoyenneté
		1.1.3 - Améliorer les relations entre les forces de l'ordre et la population
		1.1.4 - Prévenir la délinquance notamment par une bonne coordination des acteurs
	<i>1.2 - En travaillant sur les représentations portées sur l'appartenance réelle ou supposée à des « groupes »</i>	1.2.1 - Permettre à chacun de trouver sa place dans une société diversifiée
		1.2.2 – Identifier et agir sur les risques de replis identitaires

		1.2.3 - Promouvoir les enjeux de citoyenneté et de laïcité
	<i>1.3 - En développant l'accès à la culture et aux sports à l'échelle des quartiers et de l'agglomération</i>	1.3.1 - Favoriser les pratiques culturelles et l'accès aux équipements 1.3.2 – Créer ou renforcer le lien entre les équipements culturels existants et les quartiers 1.3.3 - Favoriser les pratiques sportives pour tous
	<i>1.4- En luttant contre l'isolement des individus</i>	1.4.1 - Travailler sur le lien social et intergénérationnel 1.4.2 – Favoriser le maintien à domicile 1.4.3 - Favoriser la place des personnes âgées dans les quartiers 1.4.4 - Développer des partenariats avec les structures spécialisées
Améliorer l'image des quartiers	<i>1.5- En modifiant l'image, les représentations des quartiers</i>	1.5.1 - Rendre visible les atouts des quartiers et de leurs habitants 1.5.2 - Augmenter la diversité de l'habitat et des formes architecturales 1.5.3 - Réaliser des aménagements urbains de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures 1.5.3 - Développer et diffuser des contenus médiatiques 1.5.4 - En valorisant les talents et réussites des habitants
	<i>1.6 - En optimisant l'articulation des projets avec leur environnement et les politiques d'agglomération</i>	1.6.1 - Rechercher la bonne intégration des projets dans leur territoire élargi, les articuler avec les projets voisins 1.6.2 - Concevoir le programme des projets en cohérence avec les réalités du marché, les grandes orientations et les documents-cadres de planification urbaine de l'agglomération
Valoriser le potentiel de développement urbain durable des quartiers	<i>1.7 - En programmant un développement urbain équilibré et responsable</i>	1.7.1 - Travailler à la reconquête des dents creuses, à la valorisation du foncier des espaces délaissés ou inadaptés 1.7.2 - Adapter la densité du quartier et le programme des projets à leur environnement et aux fonctions urbaines visées 1.7.3 - Favoriser la mixité fonctionnelle des projets urbains et des espaces publics 1.7.4 - Prioriser les projets de développement aux abords des services, équipements et infrastructures existants
	<i>1.8 - En contribuant à la transition écologique des quartiers</i>	1.8.1 - Viser l'efficacité énergétique 1.8.2 - Promouvoir les projets de densification raisonnée comme alternative au développement exclusivement en extension urbaine

		1.8.3 - Prendre en compte la Trame Verte et Bleue et les qualités environnementales des sites dans les projets
Mieux prendre en compte les besoins et envies d'agir de la jeunesse	<i>1.9 - En développant des activités avec et pour les jeunes</i>	1.9.1 - Proposer une offre adaptée pour les pré-adolescents et les adolescents
	<i>1.10 - En accompagnant l'autonomie des jeunes dans leur vie quotidienne</i>	1.10.1 - Développer et coordonner des outils de mise en situation concrète pour les jeunes
		1.10.2 - Donner aux jeunes l'opportunité de s'engager

Axe stratégique 2 – RENFORCER L'INCLUSION ET LA REUSSITE DES HABITANTS

L'axe 2 du Contrat de Ville « Renforcer l'inclusion et la réussite des habitants » a pour objectifs d'amener les habitants des quartiers vers une meilleure insertion, la jeunesse vers une meilleure réussite éducative, de lutter contre les discriminations, et de permettre l'accès et le retour à l'emploi des personnes en difficultés économiques et sociales, l'accès aux services,...

Il se décline en 4 objectifs opérationnels :

- **Lutter contre les discriminations**, en améliorant la connaissance de ces phénomènes et en accompagnant les victimes de discrimination ; **et favoriser l'égalité femme-homme**, thématique transversale du Contrat de Ville, notamment en travaillant sur les freins liés à l'emploi des femmes et sur leur représentation au sein du foyer familial,
- **Favoriser l'accès aux droits, à la santé et aux services** : il s'agit d'améliorer l'accès aux services en général, l'accès à la santé et aux soins, l'accès aux droits, à l'information et à la médiation (familiale, de quartier,...),
- **Améliorer la réussite scolaire et lever les difficultés éducatives**, notamment par l'accompagnement des parents dans leur fonction éducative, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, et le renforcement des Dispositifs de Réussite Educative.
- **Articuler insertion, apprentissage du français, qualification et accès à l'emploi pour des parcours de réussite.**

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité femme-homme	<i>2.1- En développant des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes</i>	2.1.1- Favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des femmes
		2.1.2- Travailler sur les freins liés à l'emploi des femmes
		2.1.3- Travailler sur la représentation de la femme (notamment au sein du foyer familial) et sur les rapports filles-garçons
	<i>2.2- En luttant contre tout type de discriminations</i>	2.2.1- Accompagner les victimes de discrimination
		2.2.2- Connaître et objectiver les phénomènes de discrimination
		2.2.3- Promouvoir les égalités de traitement et des droits

Favoriser l'accès aux droits, à la santé et aux services	<i>2.3- En ayant des acteurs relais de médiation</i>	2.3.1 – Favoriser la médiation familiale
		2.3.2- Créer, maintenir, professionnaliser et coordonner l'offre d'écrivain public
		2.3.3- Favoriser la médiation de quartier
	<i>2.4- En améliorant l'accès aux Droits</i>	2.4.1- Favoriser l'accès effectif aux droits
	<i>2.5- En améliorant l'accès aux droits à la santé et aux soins</i>	2.5.1- Favoriser l'accès effectif aux soins
		2.5.2- Améliorer la prévention et l'éducation à la santé (Risques liés à la sexualité, toxicomanie addictions alimentation,...)
2.5.3- Permettre l'ouverture des droits à la couverture santé		
Améliorer la réussite scolaire et lever les difficultés éducatives	<i>2.6- En accompagnant les parents et en les mobilisant dans leur rôle éducatif</i>	2.6.1- Renforcer le lien entre les parents et les équipes éducatives dans les établissements scolaires
		2.6.2- Sensibiliser les parents et les professionnels sur l'importance de l'environnement familial dans l'éducation des enfants
		2.6.3- Mobiliser et coordonner les dispositifs et schémas existants
		2.6.4- Maintenir et développer les actions de soutien à la parentalité
	<i>2.7- En luttant contre le décrochage scolaire et l'absentéisme dès la maternelle</i>	2.7.1- Favoriser la scolarisation dès 2 ans
		2.7.2- Promouvoir l'importance de l'assiduité scolaire
		2.7.3- Prévenir le décrochage scolaire jusqu'à 16 ans
		2.7.4- Accompagner les décrocheurs de plus de 16 ans
	<i>2.8- En poursuivant et renforçant les Dispositifs de Réussite Educative (DRE)</i>	2.8.1- Mieux articuler les dispositifs existants (PEDT, CLAS,...) et approfondir les partenariats
		2.8.2- Développer de nouvelles actions pour répondre au mieux aux besoins
		2.8.3- Maintenir le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, les impliquer davantage dans l'évaluation
	<i>2.9- En adaptant les moyens aux besoins</i>	2.9.1- Mobiliser l'ensemble des partenaires compétents
		2.9.2- S'appuyer sur le Réseau d'Education Prioritaire (REP/REP+)
	<i>2.10 – En favorisant l'accès à la scolarisation des enfants en situation de handicaps et des enfants allophones</i>	2.10.1- Mettre en place des dispositifs spécifiques pour mieux intégrer les enfants handicapés
		2.10.2- Mettre en place des dispositifs pour mieux intégrer les enfants allophones

Articuler insertion, apprentissage du français, qualification et accès à l'emploi pour des parcours de réussite	<i>2.11- En favorisant l'apprentissage du français</i>	2.11.1- Développer, adapter et professionnaliser l'offre
	<i>2.12- En favorisant un accompagnement personnalisé</i>	2.12.1- Adapter l'offre de formation aux besoins des publics
		2.12.2- Construire et diversifier des parcours d'insertion
		2.12.3- Multiplier les points et initiatives d'accompagnement des publics
		2.12.4- Développer et diversifier les clauses sociales
	<i>2.13- En développant l'ambition et les parcours de réussite, notamment en retravaillant le rapport à l'école et aux études supérieures</i>	2.13.1- Développer une nouvelle façon d'apprendre à tout âge de la vie
		2.13.2- Favoriser le lien entre les quartiers, l'Université et les grandes écoles
		2.13.3- Mobiliser les dispositifs permettant de développer l'ambition des jeunes (Cordées de la réussite, internats de la réussite)

Axe stratégique 3 – MIEUX ARRIMER LES QUARTIERS A LA TRAME URBAINE ET ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION

L'axe 3 « Mieux arrimer les quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération » se décline en 3 objectifs :

- **Renforcer le développement économique dans et/ou pour les quartiers** par la création de liens entre emploi des habitants et dynamique économique locale, par un travail de lisibilité, de communication et de partenariat entre acteurs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, et également par le développement de la création d'entreprises.
- **Viser une plus grande mixité sociale parmi la population et au sein des équipements** par la mise en place d'un suivi concerté des politiques de peuplement sur le territoire, en définissant et accompagnant des stratégies (de peuplement), et en améliorant la qualité et l'attractivité des équipements des quartiers,
- **Poursuivre et initier le renouvellement urbain des quartiers, et y renforcer l'attractivité, la qualité urbaine et l'accessibilité** : par le développement et l'amélioration de l'offre commerciale, l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de la mobilité, et des services,... et par une gestion urbaine et sociale de proximité qui associe les habitants.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
Renforcer le développement économique dans et/ou pour les quartiers	<i>3.1- En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants</i>	3.1.1- Accompagner les entreprises dans le recrutement des habitants des quartiers prioritaires
		3.1.2- Développer des initiatives pour favoriser le lien entre tissu économique et emploi des habitants
		3.1.3- Identifier les besoins en termes d'emploi, de

		formation, de création d'entreprises et mobiliser les outils et dispositifs adéquats
	<i>3.2- En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi</i>	3.2.1- Créer ou renforcer le lien entre acteurs de la création d'entreprises, acteurs de l'insertion, structures de l'Insertion par l'Activité Economique, associations des quartiers,...
		3.2.2- Améliorer la coordination des structures existantes de l'emploi à l'échelle de l'agglomération
	<i>3.3- En favorisant la création d'entreprises à travers l'accompagnement des porteurs de projets des quartiers</i>	3.3.1- Réfléchir aux possibilités de lieux d'hébergements pour les jeunes entreprises à loyer modéré (pépinière, incubateur, couveuse, centre d'affaires,...)
		3.3.2- Pérenniser et développer le dispositif CitésLab sur le territoire
		3.3.3- Rendre plus visibles les acteurs de la création d'entreprises au sein des quartiers
		3.3.4- Appuyer la pérennisation des projets de création d'entreprises existants et à venir
		3.3.5- Favoriser le repérage, l'appui aux initiatives et la mobilisation des porteurs de projets
Viser une plus grande mixité sociale parmi la population et au sein des équipements	<i>3.4- En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le Programme Local de l'Habitat</i>	3.4.1- Identifier les enjeux de peuplement
		3.4.2- Déterminer les objectifs de production du parc social et améliorer sa stratégie d'attribution
		3.4.3- Améliorer la prise en compte des attentes des ménages et favoriser les parcours résidentiels
	<i>3.5- En améliorant la qualité et l'attractivité des équipements</i>	3.5.1- Observer le lien entre habitat/usages de la population et répartition spatiale des établissements scolaires
		3.5.2- Favoriser l'accès à l'ensemble des équipements (notamment dans les quartiers vécus)
		3.5.3- Travailler sur les connexions avec les attractivités périphériques des quartiers
Poursuivre ou initier le renouvellement urbain des quartiers, et y renforcer l'attractivité, la qualité urbaine et l'accessibilité	<i>3.6- En développant une stratégie de développement commercial au sein des QPV</i>	3.6.1- Améliorer le bâti des commerces dégradés
		3.6.2- Stabiliser le niveau de service et valoriser l'existant
		3.6.3- Etudier les manques en commerces de proximité dans les quartiers et favoriser des implantations
		3.6.4- Favoriser l'animation commerciale
	<i>3.7- En améliorant l'habitat et le cadre de vie</i>	3.7.1- Réduire le niveau de vacance dans le parc social
		3.7.2- Accompagner les copropriétés dégradées
		3.7.3- Réhabiliter les logements sociaux les plus dégradés

		3.7.4- Veiller au maintien des équipements et services de proximité
		3.7.5- Aménager des espaces de vie extérieurs
		3.7.6- Favoriser le recyclage et le tri sélectif dans les quartiers
	<i>3.8- En désenclavant les quartiers (mobilité, services) et en restructurant le tissu urbain</i>	3.8.1- Améliorer la mobilité des habitants, ouvrir les quartiers et proposer une offre diversifiée de transports
		3.8.2- Favoriser l'implantation de services publics ou associatifs
		3.8.3- Améliorer la circulation et le stationnement au sein des quartiers
	<i>3.9- En accompagnant et pérennisant les aménagements réalisés et ceux à venir (par une gestion urbaine et sociale de proximité)</i>	3.9.1- Identifier les anomalies et les dysfonctionnements sur l'espace public
		3.9.2- Maintenir la propreté des espaces et une collecte des ordures adaptée
		3.9.3- Sensibiliser les habitants à l'environnement, à la propreté de leur cadre de vie à et l'écocitoyenneté
		3.9.4- Encourager la participation des habitants par leur fonction "d'expert du quotidien", sur l'analyse et l'observation des dysfonctionnements urbains
		3.9.5- Qualifier les espaces en clarifiant la domanialité
		3.9.6- Favoriser les interventions coordonnées des gestionnaires et de tous les acteurs (notamment bailleurs, collectivités, copropriétés)
		3.9.7- Faciliter le quotidien des habitants en amont et pendant les opérations de renouvellement urbain
3.9.8- Développer des actions contribuant à la tranquillité publique		

Axe stratégique 4 – PARTAGER DES METHODES DE TRAVAIL ET DES PARTENARIATS INNOVANTS

L'axe 4 « Partager des méthodes de travail et des partenariats innovants » a pour objectifs de développer les partenariats dans toutes les thématiques du Contrat de Ville, de mutualiser les pratiques entre acteurs, de favoriser une meilleure connaissance du territoire par la mise en place d'un observatoire pertinent, et d'évaluer les actions du Contrat de Ville.

Il se décline en 4 objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Mutualiser les pratiques professionnelles pour construire des stratégies communes	4.1- Construire des projets partagés à l'échelle des quartiers
	4.2- Identifier les actions structurantes, favoriser leur continuité et capitaliser les expériences
	4.3- Contribuer à l'outil commun d'observation
	4.4- Mettre en place des temps d'échanges de pratiques pour l'ensemble des associations partenaires du Contrat
	4.5- Mieux communiquer sur les actions et activités existantes des quartiers
Renforcer les liens entre institutions, acteurs du territoire et habitants	4.6- Aider l'habitant à être "acteur" de son quartier
	4.7- Mettre en place et animer les Conseils citoyens
	4.8- Développer le lien entre tous les acteurs des quartiers (associations, bailleurs, acteurs de l'insertion, habitants,...)
	4.9- Favoriser le travail en réseau des associations dans les quartiers
Aboutir à une meilleure connaissance des territoires et des habitants	4.10- Identifier les indicateurs d'observation pertinents pour chaque thématique
	4.11- Mettre en place un dispositif d'observation donnant lieu à une mise à jour annuelle
S'assurer de la réussite des actions du Contrat de Ville et de leur évaluation	4.12- Instaurer un suivi régulier du Contrat de Ville par la mise en place d'outils d'évaluation
	4.13- S'assurer de la correspondance entre objectifs du Contrat et moyens mis en place
	4.14- Articuler le Contrat de Ville avec l'ensemble des politiques communautaires en cours et à venir